



Le Transport Santé Solidarité

**UNE EXPÉRIMENTATION POUR
PERMETTRE UN ACCÈS AUX SOINS
AUX PERSONNES ÂGÉES ISOLÉES
ET À FAIBLES REVENUS**

Présentation du projet



Il s'agit d'un projet **expérimental** dont le but est de prendre en charge les transports des patients âgées, isolés, et à faibles ressources pour se rendre à des consultations ou soins **chez le médecin spécialiste ou le chirurgien-dentiste**, sur les fonds d'Action Sanitaires et Sociales.

Le Conseil Départemental co-finance ce projet.

Quels sont les critères?



L'âge

- Avoir plus de 60 ans

L'affiliation

- CPAM

L'isolement

- Géographique
- Economique
- Social

La résidence

- À domicile
- Haute Vallée de l'Aude

Les ressources

- 1 personne :
1200 € / mois
- 2 personnes :
1635 € / mois

Prises en charge

- 3 prises en charges / an
- PS le + proche
- Consultations spécialistes
ou chirurgien-dentiste

Les modalités pratiques

Le partenaire habilité ou le médecin établit la demande de prise en charge et l'adresse à la CPAM accompagnée de l'avis d'imposition* au moins 15 jours avant le transport

Après étude de la demande, la CPAM notifie à l'assuré et au partenaire / médecin la décision de prise en charge

La course (réalisée par des taxis conventionnés adhérant à l'expérimentation) est totalement prise en charge, en tiers payant, sur les Fonds d'action sanitaire et sociale

* Les bénéficiaires de CMU / ACS / ASPA sont dispensés de joindre l'avis d'imposition

L'imprimé de demande

Cadre réservé à la Caisse d'Assurance Maladie

Avis sur la prise en charge : Accord Refus

Cette décision est non contestable.

La prise en charge est limitée au nombre de kilomètres entre le domicile de l'assuré et le professionnel de santé ou de l'établissement de santé.

Elle est valable 9 mois à compter de la date de l'avis favorable.

Un maximum de trois transports par assuré et par an peut être pris en charge, sauf cas particulier.

Date : _____ Cachet : _____

TRANSPORT SANTE SOLIDARITÉ



Permettre un accès aux soins
aux personnes âgées isolées
et à faibles revenus

Cadre réservé au taxi

Nom du taxi : _____

Date du transport : _____ Heure de départ : _____

Heure d'arrivée aller : _____ Heure d'arrivée retour : _____

Nombre de kilomètres facturés _____ Tarif kilométrique _____

Montant total du transport en euros : _____

Signature et cachet du taxi : _____

Formulaire à retourner à votre Caisse d'Assurance Maladie

Par mail Assurance Maladie de l'Aude : ass.cpam-carcaissone@assurance-maladie.fr

Par courrier Assurance Maladie de l'Aude - service ASS - 2, allée de Bezons 11 000 Carcassonne

A noter...



La durée de validité de la prise en charge est de 9 mois pour tenir compte des délais de rendez-vous.

Notion d'urgence : transport accepté même si le PS n'est pas le plus proche du domicile (Exemple : ophtalmologue à Carcassonne au lieu de Limoux car RDV urgent)

Transports itératifs acceptés si besoin (Exemple : suivi dentaire)

Vos questions ?

